



## RGPD et exception de recherche

**Texte d'accroche :** Cette formation va vous permettre d'acquérir les compétences indispensables pour répondre aux nouveaux enjeux scientifiques et réglementaires de la Science ouverte et se préparer aux nouveaux métiers de demain.

**Mots clés :** data ; science ; open data ; research ; protection des données ; RGPD ; CNIL.

**Durée totale de la formation (heures) :** 6h

**Organisation des séances** (durée, horaires etc.) : L'ensemble des cours se font en distanciel mais en live avec des jours et des horaires fixes. Cependant, il est possible de regarder les cours en replay pour les apprenants qui ne pourraient pas être présents sur l'ensemble de la formation.

**Mode de formation :** Distanciel

**Nombre de participants :** pas de contrainte sur le nombre de personnes

**Niveau** (fondamental, intermédiaire ou avancé) : Fondamental

**Programme détaillé :**

L'objectif du cours est d'assimiler les atouts et les contraintes liés à la protection des données à caractère personnel dans le cadre de la recherche scientifique.

L'état actuel du droit s'explique par un changement de paradigme initié par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Ce texte a profondément bouleversé, non seulement, les procédures à mettre en oeuvre dans le cadre de la recherche (autorisation CNIL qui peuvent encore subsister, Analyses d'impact sur la protection des données, registre des activités de traitement...), mais encore, a totalement refondu la philosophie du droit des données à caractère personnel.

Le RGPD étant encore récent, nous n'avons qu'un retour d'expérience parcellaire sur son application. Il est donc nécessaire de comprendre quelle était la philosophie du droit puis pourquoi et comment elle a évolué.

Dans le même temps, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) affine sa doctrine (et non sa jurisprudence puisque ce n'est pas une juridiction), mais la connaissance de ses délibérations rendues avant Le RGPD est encore utile pour lever les zones d'ombre auxquels les chercheurs publics et privés peuvent être confrontés.

Si l'objet du cours est d'apporter une connaissance immédiatement opérationnelle, cet apport pour perdurer s'appuie sur une approche théorique dans le but de permettre aux personnes qui le suivent de raisonner en droit des données à caractère personnel.



**Compétences acquises à l'issue de la formation :**

- Maîtriser les notions essentielles de la protection des données personnelles
- Identifier les acteurs du traitement et leurs responsabilités ;
- Connaître les droits des personnes concernées et les conditions de leur information ;
- Identifier les procédures de déclaration ou de demande d'autorisation de traitement et les conditions de leur mise en œuvre.

**Méthode pédagogique :** e-learning.

**Langue de la formation :** Français